



# L'AIDE AUX AIDANTS DANS LE LOIR-ET-CHER



Répertoire des dispositifs  
d'aide aux aidants

octobre 2019



## SOMMAIRE

1. Pourquoi ce répertoire ?-----	5
a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?.....	5
b. Comment se repérer dans le guide ?.....	7
c. Les différents types de publics d'aidés.....	7
d. Les différents types d'actions présentées.....	10
e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées.....	13
f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap.....	15
2. Tout type de dépendance, maladie, handicap -----	18
a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap.....	18
b. Informations aux aidants.....	18
c. Les permanences.....	19
d. Les pôles ressources.....	19
3. Les personnes âgées dépendantes -----	21
a. Le répit.....	21
b. L'information.....	21
c. Les séjours / séjour répit.....	22
4. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	22
a. Le répit.....	22
b. L'information.....	24
d. Les séjours / séjour répit.....	25
e. Les ateliers aidants/aidés.....	25
5. Personnes handicapées vieillissantes -----	25
o Le répit.....	25
6. Personnes porteuses d'une maladie psychique -----	26
a. Le répit.....	26
b. L'information.....	26
c. Les formations.....	26
d. Les rencontres entre aidants.....	27



7.	Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique-----	27
a.	Le répit .....	27
8.	Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle -----	27
a.	Le répit .....	27
9.	Personnes porteuses d'une déficience motrice -----	28
a.	Le répit .....	28
10.	Personnes cérébrolésées -----	28
a.	Le répit .....	28
11.	Personnes polyhandicapées -----	28
a.	Le répit .....	28
12.	Personnes atteintes d'un cancer -----	29
a.	Les permanences .....	29
b.	ateliers aidants/aidés.....	29
13.	Personnes souffrant d'addiction-----	29
a.	Les permanences, soutien, information.....	29

## 1. Pourquoi ce répertoire ?



Dans le cadre du deuxième projet régional de santé (2018-2022), l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité poser des objectifs de soutien aux aidants. En effet, le maintien à domicile, qu'il concerne des personnes âgées, en situation de handicap, des patients de maladies chroniques ou évolutives, n'est pas sans conséquence sur les proches de ces personnes. En effet, le statut d'aidant a de multiples répercussions au niveau de la vie sociale, familiale et professionnelle des aidants. Plusieurs travaux et études ont souligné les problèmes de santé consécutifs à l'épuisement que rencontrent nombre d'aidants.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREA, pour réaliser un recensement des dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire, afin de recueillir et centraliser l'information.

Cette enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2018, sur la base d'un questionnaire diffusé largement, d'entretiens auprès des porteurs de projets, et de recherches en ligne. Elle porte sur l'ensemble de la région.

L'intérêt de ce recensement est de faire connaître au public, par le biais de ces plaquettes, l'offre de proximité. Il existe donc des plaquettes similaires dans les autres départements.

Le recensement des actions d'aide aux aidants a été effectué sur une base déclarative. C'est pourquoi ce répertoire est évolutif. Il est possible que des modifications de lieux, d'horaires, ou de coordonnées aient eu cours depuis. Vous pouvez adresser des demandes d'ajout ou de modification au CREA Centre-Val de Loire, elles seront prises en compte lors de l'actualisation annuelle du présent répertoire la prochaine édition, dans un an.

Cette plaquette s'adresse aux aidants eux-mêmes, mais aussi aux professionnels, afin de pouvoir renseigner ou orienter les aidants qui auraient besoin d'aide.

### a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV) du 28 décembre 2015 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles la notion de proche aidant :

*« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un*

 *parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».*

En complément, nous pouvons dire qu'il y a autant de situations différentes que d'aidants. En 2008, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aidaient un proche régulièrement.

Les conséquences du statut d'aidant sont multidimensionnelles, mais elles varient selon leurs caractéristiques et la problématique de leur aidé. On observe des répercussions possibles sur la vie sociale (réduction des liens amicaux, réduction des sorties et des loisirs...), sur la vie professionnelle (aménagement ou réduction du temps de travail, perte d'emploi et/ou burn-out), sur la vie familiale (temps disponible consacré à l'aidé, sentiment de délaissement de la part des autres membres de la famille, impact sur la fratrie, etc.).

De nombreux aidants ont besoin d'être aidés, et des dispositifs existent. Cette plaquette a vocation à vous en faire part.

## Ce que vous trouverez dans ce guide

### ***Les actions d'aide aux aidants accessibles au grand public***

Les actions en direction des aidants de personnes présentant une vulnérabilité (handicap, avancée en âge, maladie chronique...) peuvent soit être accessibles au grand public, soit être réservées aux proches des personnes bénéficiant d'un accompagnement par un établissement ou un service sanitaire, social et/ou médico-social.

Nous indiquons ici les actions ouvertes au grand public, en précisant qu'elles sont éventuellement les démarches à effectuer pour y accéder.

A l'inverse, les actions proposées par des établissements/services et accessibles uniquement aux proches des personnes accompagnées par ces établissements/services n'ont pas vocation à s'adresser au plus grand nombre et n'apparaissent pas dans ce répertoire.

## Des aides aux aidants diverses

Les aides aux aidants peuvent revêtir des formes différentes : information, formation, rencontres entre aidants, actions de soutiens, ou encore répit.



### **Précision concernant les aides aux aidants sous forme d'accueil**

Certains établissements et services médico-sociaux proposent plusieurs types d'accueil : hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire... Vous trouverez dans ce répertoire :

- \* les accueils de jour à titre temporaire (par exemple pour les Foyers de vie d'adultes handicapés)
- \* les accueils de jour à titre permanent pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées,
- \* les accueils de jour à titre permanent pour personnes en situation de handicap sévère (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé)

**Les hébergements permanents n'ont pas été répertoriés dans ce guide. Les accueils de jour permanents (en dehors des MAS et FAM) non plus.**



### **b. Comment se repérer dans le guide ?**

Les actions qui sont recensées dans ce guide sont proposées par une entrée « public », les actions sont donc répertoriées en fonction de la spécificité, ou du type de problématique ou dépendance que présente la personne aidée. Par exemple, vous pouvez trouver des accueils de jours spécifiques pour des personnes malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à la rubrique « personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ». Vous pouvez également regarder ce qui est proposé à tous les aidants dans la rubrique « Tout type de dépendance, maladie, handicap ». Lorsque qu'une action est proposée à différents publics d'aidants, un renvoi à la fiche descriptive détaillée vous est indiqué. Pour chaque rubrique, vous pourrez trouver différents types d'aide.

### **c. Les différents types de publics d'aidés**

Certaines actions d'aide aux aidants sont « tout public », d'autres sont plus spécifiquement adressées à des proches de personnes ayant un type de trouble ou



une forme de dépendance spécifique. Il s'agit ici de décrire dans des termes simples les différentes rubriques que vous pouvez trouver dans la plaquette.

Il n'existe pas forcément des dispositifs pour chacun des publics dans chaque département. Les publics cités ici sont issus du recensement régional.

- Tout type de dépendance, maladie, handicap

Sont présentées sous cet intitulé toutes les actions d'aide aux aidants qui s'adressent aux proches, quel que soit le type de problématique de leur aidé, de façon transversale.

- Personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées dépendantes sont des personnes de plus de 60 ans, qui ont un niveau de dépendance de 1 à 4 selon la grille AGGIR, si elles ont été évaluées.

Le niveau 1 correspond à une personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Le niveau 4 correspond à une personne qui a besoin d'aide pour se lever, faire sa toilette et s'habiller, mais qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement, ou à une personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour la toilette et les repas.

- Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

On regroupe sous cet intitulé les actions proposées aux proches dont l'aidé souffre d'une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, ou autre. En fonction de l'action présentée, la pathologie peut être précisée dans la rubrique.

- Personnes handicapées vieillissantes

Lorsque l'on parle de « personne handicapée vieillissante », il s'agit d'une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement<sup>1</sup>.

- Personnes porteuses d'une maladie psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales.<sup>2</sup> Les troubles bipolaires, la schizophrénie sont des exemples parmi d'autres, de pathologies psychiques.

---

<sup>1</sup> <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-veillissantes>

<sup>2</sup> <https://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

- Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

Les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique peuvent avoir des difficultés à entrer en relation (à décrypter les sentiments ou attitudes d'autrui), et être déstabilisées par les changements de leur environnement.

Selon la HAS, le diagnostic du trouble du spectre autistique est caractérisé par deux dimensions symptomatiques : A. «Déficit persistant de la communication et des interactions sociales observés dans les contextes variés» et B. «Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités»<sup>3</sup>

- Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle (DI) fait référence, selon l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités reconnues, à une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences, ainsi qu'à des difficultés à s'adapter. Ces limitations apparaissent au cours du développement de l'enfant.<sup>4</sup>

- Personnes porteuses d'une déficience motrice

Personnes dont l'intégrité physique est affectée soit par malformation, par blessure traumatique, ou par maladie. Le handicap peut être évolutif ou non. On peut classer les causes selon trois types de lésion : lésions cérébrales, lésions médullaires et neuromusculaires, lésions ostéo-articulaires.<sup>5</sup>

- Personnes cérébrolésées

On entend par cérébrolésion ou lésion cérébrale acquise, tout dommage au cerveau survenu après la naissance. Les causes fréquentes de lésions cérébrales sont : les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux, les anoxies cérébrales, les infections. Toutes ces causes sont susceptibles d'être à l'origine de séquelles neurologiques et d'un handicap.<sup>6</sup>

- Personnes polyhandicapées

Les personnes polyhandicapées présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique,

---

<sup>3</sup> [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble\\_du\\_spectre\\_de\\_lautisme\\_de\\_lenfant\\_et\\_ladolescent\\_\\_recommandations.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble_du_spectre_de_lautisme_de_lenfant_et_ladolescent__recommandations.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles>

<sup>5</sup> [https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro\\_causes\\_defmot.pdf](https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro_causes_defmot.pdf)

<sup>6</sup> (Centre de ressources lésion cérébrale de Wallonie) <http://www.crlc.be/>

psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.<sup>7</sup>

- Personnes atteintes d'un cancer

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assurent un développement harmonieux de l'organisme.<sup>8</sup>

- Personnes souffrant d'addictions

Les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Le diagnostic de l'addiction (ou dépendance) repose sur des critères bien définis<sup>9</sup>. Parmi ces critères, on trouve la perte de contrôle de soi, l'interférence de la consommation sur les activités scolaires ou professionnelles, ou encore la poursuite de la consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle engendre.<sup>10</sup>

- Enfants ayant un haut potentiel

Avides de tout ce qui les entoure, ces enfants présentent souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à leur environnement. Ils ont la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances. Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils.<sup>11</sup>

L'entourage de ces enfants, leurs parents et leurs enseignants, peut aussi avoir besoin d'aide, car ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être pris en compte, c'est pourquoi ils figurent parmi le recueil des dispositifs.

#### d. Les différents types d'actions présentées

Tout comme pour les publics, les types d'actions listés ici sont issus du recensement régional. Toutes les actions n'existent pas forcément dans chaque département. Les actions peuvent s'adresser à l'aidé, à l'aidant, ou aux deux.

- Le répit

« Répit » suppose que l'aidant est soulagé de l'accompagnement de son aidé pendant un temps plus ou moins long. Il peut être proposé à l'aidé sous la forme

---

<sup>7</sup> <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/polyhandicap/article/le-polyhandicap-plan-d-actions-pour-une-meilleure-reconnaissance-des-droits-des>

<sup>8</sup> [https://www.ligue-cancer.net/article/25168\\_le-cancer-en-france](https://www.ligue-cancer.net/article/25168_le-cancer-en-france)

<sup>9</sup> Selon le DSM-V : 5<sup>e</sup> version du manuel Diagnostique et statistique des troubles mentaux.

<sup>10</sup> <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

<sup>11</sup> [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/eleves\\_intellectuellement\\_precoces\\_/99/4/Module\\_formation\\_EIP\\_268994.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/eleves_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf)

d'un hébergement temporaire, d'un accueil de jour, d'un accueil à domicile, d'un séjour aidant/aidé encadré par des professionnels, etc.



- L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un hébergement complet ou internat, pour une durée limitée.

- L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée. En général, les accueils de jours sont « permanents » mais ils peuvent également être « temporaire », avec une durée limitée (cela sera alors précisé).

- L'accueil de jour itinérant

Il s'agit d'un accueil proposé en journée, dans des lieux différents durant la semaine, afin de permettre une plus grande proximité du domicile.

- L'accueil temporaire à domicile

Accueil professionnel au domicile de la personne aidée, pour un temps limité (exemple : relayage, garde à domicile).

- Les plateformes d'accompagnement et de répit

Instituées initialement pour accompagner les proches de malades d'Alzheimer, ces dispositifs, liés à des Ehpad ou des centres d'accueil de jour, sont aujourd'hui ouverts à tous les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie.

L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants. On y trouve en général de l'information, un soutien aux aidants, des solutions de répit.<sup>12</sup>

- Les ateliers aidants/aidés

Actions proposées en même temps aux aidés et aux aidants (exemple : halte-relais, groupe de convivialité).

- Les entretiens individuels

Action de soutien individuel, par un psychologue ou travailleur social (exemple : entretien individuel avec un psychologue, durant 4 séances).

- La formation aux aidants

Action collective ayant pour objectif de comprendre ce qu'est « être aidant », et mieux connaître les difficultés et les conséquences du trouble de son proche aidé, si la formation s'adresse à un public spécifique (exemple : formation pour les aidants de personnes présentant un handicap psychique).

---

<sup>12</sup> <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

- L'information

Support permettant l'accès à l'information des aidants (exemple : support numérique, plaquettes d'information, forum d'information)

- Les permanences

Les permanences sont des lieux d'écoute, de soutien, et d'orientation, elles permettent un accès à l'information plus spécifique et individualisée, mais ponctuel.

- Les pôles ressources

Sont des lieux d'appui aux familles, de facilitation de démarches, ou de recherche de solutions. Le suivi peut se faire sur un temps plus long.

- Les rencontres entre aidants

Activités collectives à destination des aidants. (Exemple : atelier de relaxation, café des proches).

- Les séjours/séjours répit

Séjour (vacances) proposé conjointement à l'aidant et à l'aidé, ou séjour proposé séparément à l'aidant et à l'aidé, dans un cadre professionnel.



## e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées

- Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles).
Type de structure proposant cette offre	Ehpad, Ehpa, résidences autonomie sous certaines conditions.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En région Centre-Val de Loire, la demande se fait par l'outil numérique « ViaTrajectoire ». Il permet de remplir un dossier d'admission avec une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin.</li> <li>- Quand l'établissement est choisi, une visite de préadmission peut être réalisée et le dossier médical étudié.</li> <li>- Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.</li> <li>- Le séjour est proposé quand une place est disponible (il existe parfois des listes d'attente).</li> </ul>
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les Ehpad, et Ehpa, le coût à la charge du résident correspond au forfait hébergement et au forfait dépendance (dépend du GIR)</li> <li>- Dans les résidences autonomie, le loyer et les charges.</li> </ul>
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elles dépendent de certaines conditions (habilitation de l'établissement à l'aide sociale par le département, existence d'un plan d'aide APA à domicile de la personne aidée, droit au répit...). Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.</li> </ul>

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, pas de limitation dans le temps
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Ehpad
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir le dossier de préadmission de la structure qui comprend généralement une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin.</li> <li>- Une visite de préadmission doit être réalisée.</li> <li>- Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.</li> </ul>
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le Conseil Départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'APA peut permettre de financer partiellement l'accueil de jour.</li> <li>- Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.</li> </ul>



## f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap

### ○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles)
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant de l'hébergement temporaire	Foyer médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"><li>- Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception.</li><li>- Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire)</li><li>- Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01)</li><li>- La CDAPH statue et notifie le besoin d'un hébergement temporaire.</li></ul>
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, limité à 90 jours si temporaire, pas de limitation dans le temps si permanent.
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel. <i>(ne sont présents dans ce guide que les accueils de jour temporaires, ou les permanents en MAS et FAM)</i>
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception.</li> <li>- Le formulaire de demandes de prestation liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire)</li> <li>- Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01)</li> <li>- La CDAPH statue et notifie le besoin d'un accueil de jour.</li> </ul>
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.





## 2. Tout type de dépendance, maladie, handicap

### a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap

- Hébergement temporaire

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
FOYER OCCUPATIONNEL DES GRANDS JARDINS	CORMENON	02 54 80 74 45	aec.accueil@assoaphp.fr	3
FH LES CHARMILLES	CORMENON	02 54 80 74 45	aec.accueil@assoaphp.fr	1
CTRE HEB. & ACCOMP.SOC.SENTIER	VINEUIL	02 54 42 70 04	chas.sentiers@adapei41.com	7

### b. Informations aux aidants

- Vivre autonome 41 – site à la cité administrative,

<b>Qui ?</b>	<b>Conseil départemental du Loir-et-Cher</b>
<b>Contact ?</b>	02 54 58 43 79 cité administrative, 34 avenue Maunoury, porte D 41000 BLOIS
<b>Quand ? Où ?</b>	du lundi au vendredi, de 9h à 12h, de 13h30 à 17h sur place, permanence téléphonique de 13h30 à 17h
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Plateforme d'information
<b>Conditions d'accès ?</b>	Gratuit

- Vivre autonome 41 – permanences décentralisées

<b>Qui ?</b>	<b>Conseil départemental du Loir-et-Cher</b>
<b>Contact ?</b>	07 86 03 05 58 Mme PREVELATO 07 86 03 80 60 Mme ROUSSEAU
<b>Quand ? Où ?</b>	Blois Nord, Bracieux, Fretval, Mondoubleau, Montoire, Onzain, Mer, Ouzouer, St Laurent Nouan, Savigny sur Braye, Vendôme, Contre, Dhuizon, Lamotte-Beuvron, Montrichard, Neung, Noyers, Romorantin, Salbris, Selles-sur-Cher. Dates de permanences à consulter sur le site, ou auprès des conseillères.
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Plateforme d'information
<b>Conditions d'accès ?</b>	Gratuit

- La maison bleue

<b>Qui ?</b>	<b>Conseil départemental du Loir-et-Cher</b>
<b>Contact ?</b>	02 45 50 55 25 lamaisonbleue41@departement41.fr
<b>Quand ? Où ?</b>	Ouvert du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00, sans rendez-vous. Le matin, ouvert uniquement sur rendez-vous. La maison bleue, 32.4 avenue Maunoury, 41000 BLOIS
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Information, accompagnement, formation, aides techniques (Handitech).
<b>Conditions d'accès ?</b>	Gratuit

### c. Les permanences

- Permanence d'accueil, de soutien

<b>Qui ?</b>	<b>Entraide Naissance, Handicap</b>
<b>Contact ?</b>	christiane.guillouenh@sfr.fr 02.54.70.43.01
<b>Quand ? Où ?</b>	Un samedi par mois, entre 15h et 17h Espace Etienne Baudé, rue des écoles, Vineuil
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Permanence, accueil, information, soutien.
<b>Conditions d'accès ?</b>	<i>information non disponible</i>

### d. Les pôles ressources

- Pôle de compétences et de prestations externalisés, enfants et adultes en situation de handicap.

<b>Qui ?</b>	<b>APAJH 41</b>
<b>Contact ?</b>	Bénédicte BARBETTE, Coordonnatrice pcpe@apajh41.fr
<b>Quand ? Où ?</b>	Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h 11, rue Alsace Lorraine, 41000 BLOIS
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	information, soin, accompagnement, orientation
<b>Conditions d'accès ?</b>	Notification d'une orientation vers le PCPE par la MdpH.

○ Accompagnement individualisé des aidants : case management

<b>Qui ?</b>	<b>La Mutualité Française</b>
<b>Contact ?</b>	<a href="mailto:celine.dauvel@murec.fr">celine.dauvel@murec.fr</a> 02 54 70 59 53 – 06 70 49 56 87
<b>Quand ? Où ?</b>	Sur demande, en Loir-et-Cher.
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Projet d'accompagnement pour rééquilibrer sa vie personnelle et sa vie d'aidant
<b>Conditions d'accès ?</b>	Vivre dans le Loir-et-Cher Être aidant d'une personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie Avoir une relation d'aide forte avec la personne Présenter un symptôme d'épuisement léger à modéré Être un aidant ne trouvant pas l'équilibre entre vie personnelle et rôle d'aide



### 3. Les personnes âgées dépendantes

#### a. Le répit

- Hébergement temporaire

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
EHPAD RESIDENCE LES CYGNES	DROUE	02 54 80 53 52	mrlescygnes.droue@wanadoo.fr	2
EHPAD LA CAMPAGNARDE	LAMOTTE BEUVRON	02 54 95 51 51	direction.la-campagnarde@orange.fr	2
EHPAD LA RESIDENCE DU BOURG	YVOY LE MARRON	02 54 88 50 03	direction.ehpad.yvoy@orange.fr	2
EHPAD L'ECUREUIL	LA CHAUSSEE ST VICTOR	02 54 55 19 00	accueil@residencelecoreuil.com	5
EHPAD CLAUDE DE FRANCE	CHAILLES	02 54 79 33 10	contact@residence-claude-de-france.com	4
EHPAD - CENTRE RENCONTRE GENERATIONS	NOUAN LE FUZELIER	02 54 95 66 00	crg@petitsfreresdespauvres.fr	20
EHPAD SIMON HEME	MER	02 54 81 03 54	direction@ehpad-mer.fr	1
EHPAD BON SECOURS	VENDOME	02 54 73 39 39	bonsecours.vendome@wanadoo.fr	2
EHPAD LE CHATEAU	CHATEAUVIEUX	02 54 75 72 00	lechateau@ehpadlechateau.fr	10
EHPAD RESIDENCE SAVIGNY	SAVIGNY SUR BRAYE	02 54 23 39 39	savignysurbraye@orpea.net	5

Pas d'accueil de jour fixe pour personnes âgées dépendantes : pour les accueils de jour, voir dans la rubrique des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

#### b. L'information

- Guide des solidarités

<b>Qui ?</b>	<b>CIAS du Blaisois</b>
<b>Contact ?</b>	cperitore@ciasdublaisois.fr CIAS du Blaisois, 4 rue des cordeliers, BP 79 41004 BLOIS CEDEX
<b>Quand ? Où ?</b>	Publication 1 à 2 fois par an.
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Information sur les activités des associations (secteur de la solidarité, des personnes âgées et en situation de handicap) de l'agglomération
<b>Conditions d'accès ?</b>	Mis en ligne, accessible à tous.

### c. Les séjours / séjour répit

#### ○ Séjour Vacances

<b>Qui ?</b>	<b>CIAS du Blaisois</b>
<b>Contact ?</b>	cperitore@ciasdublaisois.fr CIAS du Blaisois, 4 rue des cordeliers, BP 79 41004 BLOIS CEDEX
<b>Quand ? Où ?</b>	1 fois par an au printemps, destination variable. Places pour 7 couples aidant/aidé
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Séjour Vacances aidant / aidés
<b>Conditions d'accès ?</b>	Habitant de l'agglomération, secteur du CIAS du Blaisois. Inscription, admission.

## 4. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

### a. Le répit

#### ○ Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD LES BOIS DE LA CISSE BOIS BLANCS	VEUZAIN SUR LOIRE	02 54 33 55 60	les-bois-blancs@mfit.fr	8
ACCUEIL DE JOUR LES MYOSOTIS CH BLOIS	BLOIS	02 54 52 80 42	direction.generale@ch-blois.fr	14
EHPAD DU CH DE VENDOME- CSAG	VENDOME	02 54 23 33 33	direction@ch-vendome.fr	10
EHPAD ANTOINE MOREAU	MONTOIRE SUR LE LOIR	02 54 86 50 00	direction@ch-vendome.fr	6
EHPAD MAISON MEDIC- CAPUCINS-PICS VERTS	ROMORANTIN LANTHENAY	02 54 88 33 00	direction@ch-romorantin.fr	10
EHPAD VAUX DE CHAUME	ST AIGNAN	02 54 71 21 00	hopital@hl-saintaignan.fr	6
EHPAD RESIDENCE LES CYGNES	DROUE	02 54 80 53 52	mrlescygnes.droue@wanadoo.fr	6
EHPAD DE COINCES	SALBRIS	02 54 97 15 19	direction@ehpad-salbris.fr	10
CENTRE ACCUEIL DE JOUR LA CHRYSALIDE	VINEUIL	02 54 45 54 60	maj@ciasdublaisois.fr	14
EHPAD RESIDENCE DES CEDRES	ST GEORGES SUR CHER	02 54 32 38 00	ehpad@41lescedres.com	6
EHPAD SIMON HEME	MER	02 54 81 03 54	direction@ehpad-mer.fr	6

- Hébergement temporaire



structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD LES BOIS DE LA CISSE BOIS BLANCS	VEUZAIN SUR LOIRE	02 54 33 55 60	les-bois-blancs@mfit.fr	1
EHPAD BOIS DE LA CISSE PRES FLEURIS	HERBAULT	02 54 56 74 50	les-pres-fleuris@mfcvl.fr	1
EHPAD VAUX DE CHAUME	ST AIGNAN	02 54 71 21 00	hopital@hl-saintaignan.fr	2
EHPAD DU CH DE MONTRICHARD	MONTRICHARD CEDEX	02 54 75 70 00	hopital@hlmontrichard.fr	1
EHPAD RESIDENCE LES CYGNES	DROUE	02 54 80 53 52	mrlescygnes.droue@wanadoo.fr	2
EHPAD DE COINCES	SALBRIS	02 54 97 15 19	direction@ehpad-salbris.fr	3*
EHPAD LE CLOS D'EMISE	SELLES ST DENIS	02 54 96 10 17	baptiste.garcia@residence- closdemise.fr	6
EHPAD CLAUDE DE FRANCE	CHAILLES	02 54 79 33 10	contact@residence-claude-de- france.com	2
EHPAD LES POMMERIS	VALLIERES LES GRANDES	02 54 33 90 90	ehpad@41lespommeris.com	14*
EHPAD LES VILLAS D'HERVE	VILLEHERVIERS	02 54 76 19 96	philavi@wanadoo.fr	9
EHPAD LA RESIDENCE DES TOURELLES	ST DYE SUR LOIRE	02 54 81 66 83	contact@residencedestourelles.com	7*
EHPAD BON SECOURS	VENDOME	02 54 73 39 39	bonsecours.vendome@wanadoo.fr	2
EHPAD HESS	MARCHENOIR	02 54 73 42 22	direction@ehpad-marchenoir.fr	3*
EHPAD MAISONNEES DE SAINT FRANCOIS	BLOIS	02 54 54 68 00	stfrancois@maisonneesdefrance.fr	8

*\*Dont une place est réservée à l'accueil en urgence*

- Les plateformes de répit aux aidants

<b>Structure de rattachement</b>	<b>Ehpad du Centre Hospitalier de Vendôme</b>
<b>Personne responsable du dispositif</b>	Mme Cécile Miranda, infirmière coordonnatrice
<b>Mail, Téléphone</b>	<a href="mailto:direction@ch-vendome.fr">direction@ch-vendome.fr</a> , 02 54 23 33 33
<b>Adresse du dispositif</b>	107 bd Kennedy - 41 100 Vendôme
<b>Aire d'intervention géographique</b>	Jusqu'à 45 km autour du Centre André Gibotteau
<b>Forme d'aide / prestations proposée</b>	<i>Non renseigné</i>
<b>Plateau technique de la plate-forme</b>	- infirmier.e.s - aides-soignant.e.s - assistant.e.s de soin en gériatrie - psychologue - assistant.e de service social
<b>Démarche à effectuer pour bénéficiaire de la plateforme</b>	L'infirmière coordonnatrice effectue la première évaluation à domicile
<b>Partenaires</b>	<i>Non renseigné</i>
<b>Contribution financière des bénéficiaires</b>	Accueil de jour à domicile (1/2 journée), tarifs différenciés ( <i>Non renseigné</i> ) en fonction de la distance - 1ère zone jusqu'à 15 km - 2ème zone jusqu'à 30 km 3ème zone jusqu'à 45 km

<b>Structure de rattachement</b>	<b>Accueil de Jour La Chrysalide</b>
<b>Personne responsable du dispositif</b>	Karine Delhuvette, responsable de la structure
<b>Mail, Téléphone</b>	<a href="mailto:pfrbloisvalde Loire@ciasdublaisois.fr">pfrbloisvalde Loire@ciasdublaisois.fr</a> - 02 54 45 54 63
<b>Adresse du dispositif</b>	13 rue des Ecoles, 41350 VINEUIL
<b>Aire d'intervention géographique</b>	Liste des communes sur : <a href="http://www.ciasdublaisois.fr/3112-territoire-intervention-plateforme-accompagnement-repit-blois-val-de-loire.htm">http://www.ciasdublaisois.fr/3112-territoire-intervention-plateforme-accompagnement-repit-blois-val-de-loire.htm</a>
<b>Forme d'aide proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une écoute individuelle par une infirmière ou une psychologue</li> <li>- Des temps d'information collectifs sur des thématiques particulières</li> <li>- Une orientation vers les services existants</li> <li>- Un goûter- rencontre hebdomadaire aidants/aidés à la Maison Bleue (Blois)</li> <li>- Un accès aux ateliers de bien-être des centres sociaux en organisant le répit à domicile des personnes aidées</li> </ul> <p>Un répit de nuit, par la présence à domicile d'un auxiliaire de vie sociale (1 ou 2 nuits consécutives)</p>
<b>Plateau technique de la plateforme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.30 ETP Infirmière Coordinatrice</li> <li>- 0.50 ETP Psychologue</li> <li>- 0.79 ETP Agent assurant les nuits</li> </ul>
<b>Démarche à effectuer pour bénéficiaire de la plateforme</b>	1er entretien téléphonique ou en face à face
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS</li> <li>- France Parkinson 41</li> <li>- France Alzheimer 41</li> <li>- APF</li> <li>- Service de soins et d'aide à domicile du territoire</li> </ul>
<b>Contribution financière des bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 euros de l'heure pour le répit à domicile</li> </ul> <p>Participation aux événements festifs à hauteur de 50%</p>
<b>Aide possible pour les bénéficiaires (financière / matérielle /logistique)</b>	Participation aux activités Aide aux financements du répit domicile

## b. L'information

Voir page 2.b page 18



### c. Les formations

- Formation sur les aidants de malades d'Alzheimer

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	asso.francealzheimer41@gmail.com 02 54 73 39 04
Quand ? Où ?	BLOIS. Se renseigner auprès de l'association
Quoi ? Quel type d'aide ?	Connaitre la maladie, les aides, accompagner au quotidien.
Conditions d'accès ?	Information non disponible.

### d. Les séjours / séjour répit

Voir page 2.c page 19

### e. Les ateliers aidants/aidés

- Accueil aidant / aidé

Qui ?	France Alzheimer – Antenne Montrichard
Contact ?	asso.francealzheimer41@gmail.com 02 54 73 39 04
Quand ? Où ?	Chaque lundi après-midi de 14 h à 17 h, dans une salle mise à disposition par l'EHPAD ALZHEIMER 41, Antenne de Montrichard - 14, rue des Bois (Hôpital local) 41400 MONTRICHARD
Quoi ? Quel type d'aide ?	Temps de convivialité aidant / aidé
Conditions d'accès ?	Adhésion

## 5. Personnes handicapées vieillissantes

- Le répit
  - Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM D'ONZAIN	VEUZAIN SUR LOIRE	02 47 31 21 51	les-bois-blancs@mfcvl.fr	5

## 6. Personnes porteuses d'une maladie psychique

### a. Le répit

- Accueil de jour temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	place
FOYER DE VIE LA SAULDRE	ROMORANTIN LANTHENAY	02 54 96 97 98	secretariat.romorantin@apajh41.fr	1

- Hébergement temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS DE ROMORANTIN LANTHENAY	ROMORANTIN LANTHENAY	02 54 88 33 33	direction@ch-romorantin.fr	1
MAS DU VENDOMOIS	NAVEIL	02 54 23 17 50	n.potier@ramsaygds.fr	5

- Hébergement temporaire, enfant ou adolescent

structure	commune	téléphone	messagerie	places
SARIA CHATEAU D'HERBAULT	HERBAULT	02 54 46 51 00	direction@cdsae.fr	10

### b. L'information

- Journée d'information sur la maladie psychique

<b>Qui ?</b>	<b>Unafam 41</b>
<b>Contact ?</b>	06 71 53 24 15 41@unafam.org
<b>Quand ? Où ?</b>	Pour les différentes sessions, se renseignements auprès de l'Unafam. à l'UDAF 41, 45 Avenue du Maréchal Maunoury, 41000 Blois
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Information
<b>Conditions d'accès ?</b>	Inscription. Journée gratuite y compris pour les non-adhérents

### c. Les formations

- Atelier d'entraide Prospect

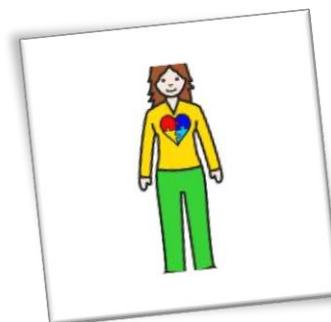
<b>Qui ?</b>	<b>Unafam 41</b>
<b>Contact ?</b>	06 71 53 24 15 41@unafam.org
<b>Quand ? Où ?</b>	Se renseigner auprès de l'Unafam pour les sessions de formation.
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Formation entre aidants
<b>Conditions d'accès ?</b>	Adhésion à l'association, inscription.

#### d. Les rencontres entre aidants

- Groupe de parole

<b>Qui ?</b>	<b>Unafam 41</b>
<b>Contact ?</b>	06 71 53 24 15 41@unafam.org
<b>Quand ? Où ?</b>	1er lundi du mois, de 18h à 20h. Foyer des Jeunes Travailleurs, 37 rue Pierre et Marie Curie - 41000 BLOIS
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Groupe de parole avec des proches de personnes porteuses d'une maladie psychique
<b>Conditions d'accès ?</b>	10 € d'inscription par famille

### 7. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique



#### a. Le répit

- Hébergement temporaire enfant ou adolescent

structure	commune	téléphone	messagerie	places
IME MACET	ST OUEN	02 54 77 23 33	ime.naveil@apajh41.fr	6

- Hébergement temporaire adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE VINEUIL	VINEUIL	02 54 86 44 00	le-defi-41@aidaphi.asso.fr	2

- Accueil de jour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE VINEUIL	VINEUIL	02 54 86 44 00	le-defi-41@aidaphi.asso.fr	6

### 8. Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

#### a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FOYER DE VIE	MONT PRES CHAMBORD	02 54 70 15 50	morines@adapei41.com	6

## 9. Personnes porteuses d'une déficience motrice

### a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM L'HOSPITALET	MONTOIRE SUR LE LOIR	02 54 85 25 00	direction@lhospitalet.fr	1

## 10. Personnes cérébrolésées

### a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM L'HOSPITALET	MONTOIRE SUR LE LOIR	02 54 85 25 00	direction@lhospitalet.fr	1

## 11. Personnes polyhandicapées

### a. Le répit

- Accueil de jour, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS LA GIRAUDIERE	CELLETES	02 54 70 54 88	mas.delagiraudiere@orange.fr	3

- Hébergement temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS LA GIRAUDIERE	CELLETES	02 54 70 54 88	mas.delagiraudiere@orange.fr	1

- Hébergement temporaire, enfant ou adolescents

structure	commune	téléphone	messagerie	places
ACCUEIL TEMPORAIRE "LES GROUETS"	BLOIS	02 54 78 38 44	direction.imelesgrouets@orange.fr	4



## 12. Personnes atteintes d'un cancer

### a. Les permanences

<b>Qui ?</b>	<b>La ligue contre le cancer</b>
<b>Contact ?</b>	cd41@ligue-cancer.net 02 54 74 53 44
<b>Quand ? Où ?</b>	Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Mardi : de 14h à 17h Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h Permanence au 18 rue Roland Dorgelès, 41000 Blois
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Permanence, accueil, information, soutien.

### b. ateliers aidants/aidés

- Groupe de parole ouvert aux proches

<b>Qui ?</b>	<b>La ligue contre le cancer</b>
<b>Contact ?</b>	02 54 74 53 44 cd41@ligue-cancer.net
<b>Quand ? Où ?</b>	Blois : 2e lundi du mois, de 16h à 18h (18, rue Roland Dorgelès) Romorantin : 3e lundi du mois, de 16h à 17h (Locaux du CCAS, 21, boulevard du Maréchal Lyautey)
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Groupe de parole pour des personnes atteintes de cancer et pour leurs proches

## 13. Personnes souffrant d'addiction

### a. Les permanences, soutien, information

<b>Qui ?</b>	<b>Vie Libre</b>
<b>Contact ?</b>	vielibre-cd41@vielibre.org 02 36 38 02 39
<b>Quand ? Où ?</b>	Blois : Tous les 1er samedis du mois à 14h30 (2 rue des Papillons) Romorantin : Tous les 3ème samedis du mois à 14h (à l'ancien centre administratif - Place de la Paix) St Aignan : Tous les 1er samedis du mois (sauf août) de 14h30 à 16h30 (au foyer de la salle des fêtes) et les mercredis semaines paires 17h30-19h30 (Hôpital de St Aignan). Vendôme : Tous les 1er vendredi du mois (sauf en août) à 20h30. (au Centre Social - Rue du Colonel Fabien)
<b>Quoi ? Quel type d'aide ?</b>	Permanence, soutien, information
<b>Conditions d'accès ?</b>	Adhésion annuelle entre 24,55€ et 33€



**Vous pouvez trouver des informations complémentaires à cette plaquette sur le site du conseil départemental du Loir-et-Cher dédié à l'autonomie :**

<http://www.le-loir-et-cher.fr/services-en-ligne/etre-accompagne/vivre-autonome-41-personnes-agees-handicapees/>



Vous aidez régulièrement une personne âgée, une personne en situation de handicap ou confrontée à une maladie chronique, dans votre entourage ?  
Un parent, un conjoint, un enfant, un voisin ?

**CE RÉPERTOIRE PEUT VOUS AIDER.**

CREAI Centre-Val de Loire  
35 avenue de Paris  
45 000 ORLÉANS

02.38.74.56.00

[creai-centre@creai-centre.asso.fr](mailto:creai-centre@creai-centre.asso.fr)

